Les 25 et 26 novembre 2019
Quai de l'Innovation - Amiens

## Séquence Éviter - Réduire - compenser

Les Rencontres Hauts-de-France 2019

# L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme : le bon moment pour éviter

Jean-Noel SAUSSOL

# Autorité environnementale : La procédure

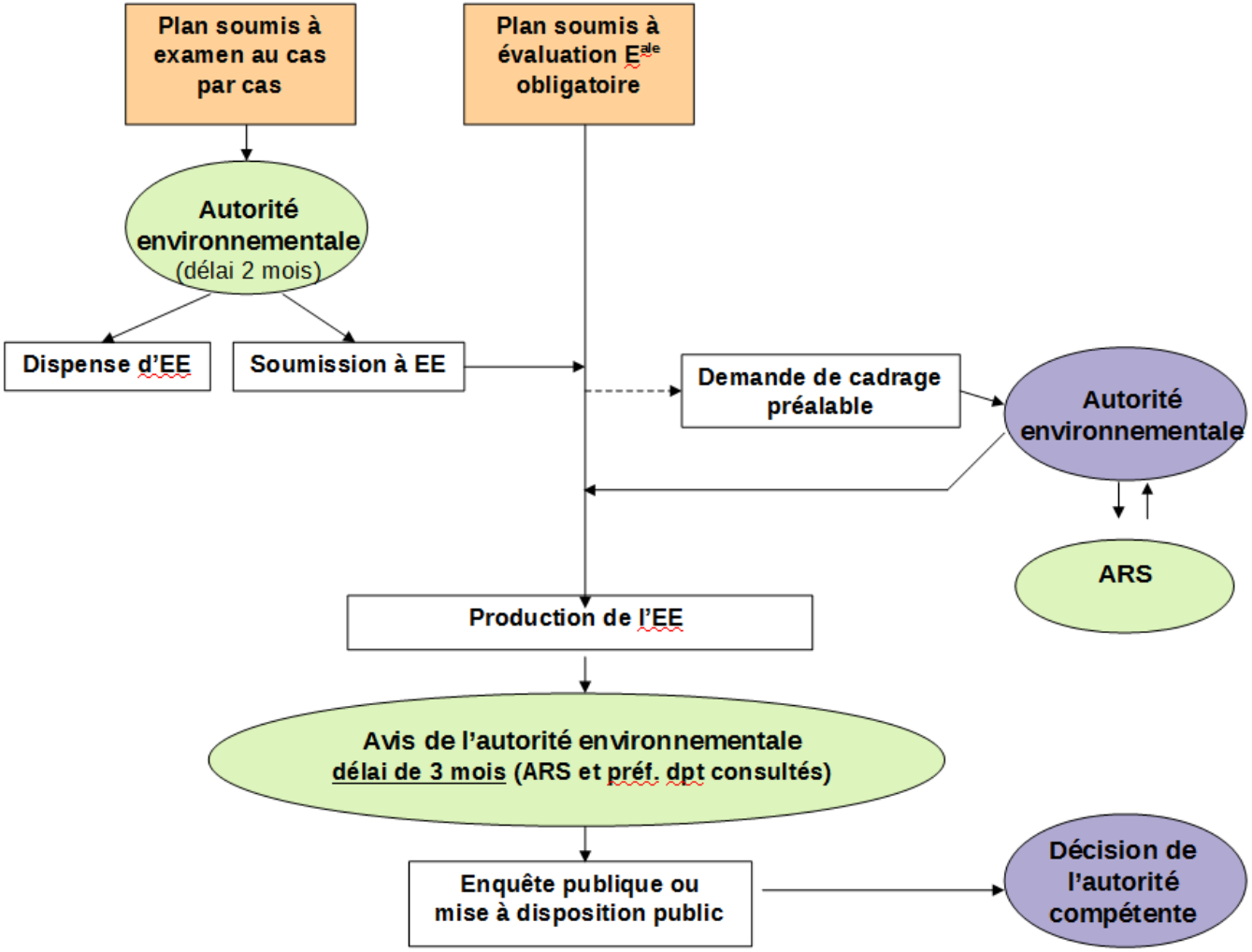

# Dans le cadre d'un document soumis à une décision au cas-par-cas de l'Autorité environnementale

- Un dossier présentant les enjeux principaux identifiés, les grandes lignes du projet de territoire, la démarche ERC proportionnée, doit permettre à l'Autorité environnementale de vérifier que le maître d'ouvrage à pris la mesure des impacts de son projet et prévus des dispositions satisfaisantes.
- L'Autorité environnementale est en mesure de demander des compléments au maître d'ouvrage afin d'éviter une soumission à évaluation environnementale qui pourrait s'avérer inutile.
- En cas de soumission, possibilité de saisir à nouveau l'autorité environnementale au cas par cas sur un projet évitant les impacts sur l'environnement et la santé.

# L’évaluation environnementale

- Est à la charge du maître d’ouvrage,
- Qui doit recourir à des spécialistes pour être accompagné et conseillé tout au long de la démarche,
- Pour aboutir à un projet de territoire
  - conciliant le projet politique et la réalité du territoire,
  - ayant un impact négligeable sur l’environnement et la santé.
- Le rapport d’évaluation environnementale doit être clair, argumenté, les choix justifiés.

# L’évaluation environnementale, le bon moment pour éviter

L’évaluation environnementale est un processus itératif :

- qui débute en même temps que l’élaboration du projet de PLUi et qui se poursuit lors de sa mise en œuvre ;
- qui intègre le thème de l’environnement dans la conception du projet de PLUi tout au long de la procédure ;
- qui est transcrit dans le rapport environnemental (rapport de présentation).

# L'évaluation environnementale, "un exercice encore mal pratiqué"

Ce constat du 05/04/2018 (https://www.actuel-hse.fr/content/levaluation-environnementale-un-exercice-encore-mal-pratique ) n'a pas été démenti le 02/04/2019 (https://actuel-hse.fr/content/la-qualite-des-evaluations-environnementales-ne-sameliore-pas) :

« "Nous constatons tous une **faible appropriation des démarches d'évaluation environnementale en tant que processus itératif**. Il s'agit souvent de tentatives de justification de décisions déjà prises", remarque le président de l'Ae, tout comme l'année dernière. »

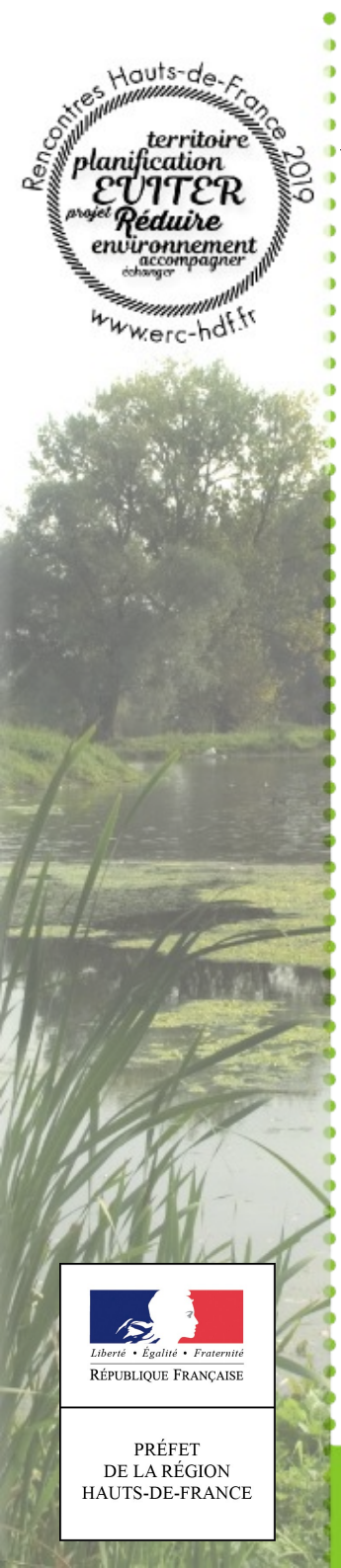
Rencontres Hauts-de-France 2019
territoire
planification
EVITER
projet
Réduire
environnement
accompagner
échanger
www.erc-hdf.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

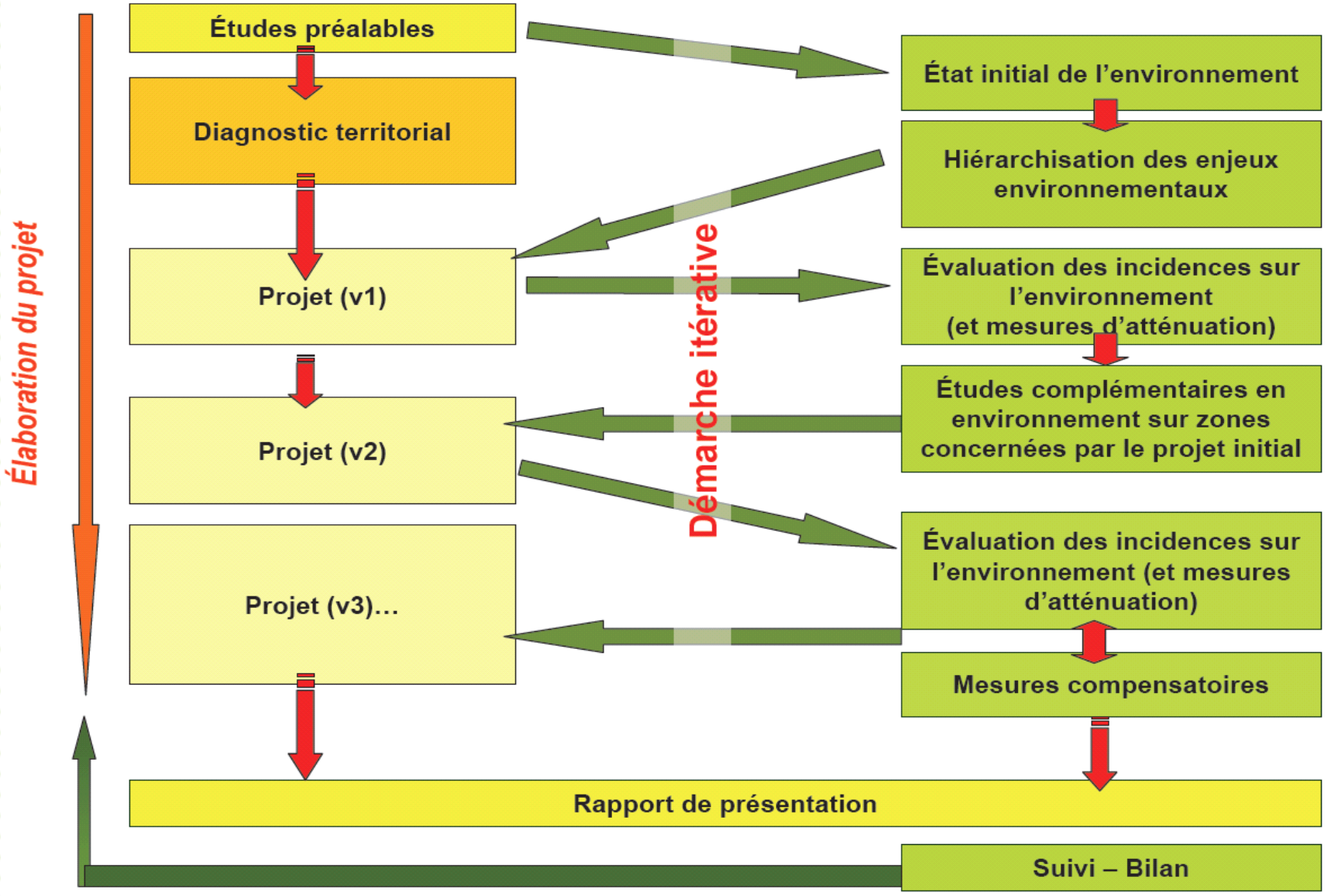
Élaboration du projet
Démarche itérative
Études préalables
Diagnostic territorial
Projet (v1)
Projet (v2)
Projet (v3)…
État initial de l'environnement
Hiérarchisation des enjeux environnementaux
Évaluation des incidences sur l'environnement (et mesures d'atténuation)
Études complémentaires en environnement sur zones concernées par le projet initial
Évaluation des incidences sur l'environnement (et mesures d'atténuation)
Mesures compensatoires
Rapport de présentation
Suivi – Bilan

# L’évaluation environnementale, le bon moment pour éviter

- Une démarche itérative, proportionnée et permettant d’aboutir à des impacts négligeables sur l’environnement et la santé ;
- Elle concerne toutes les thématiques de l’environnement et de la santé ;
- Souvent cette démarche ne semble pas menée et/ou n’est pas retranscrite dans les rapports d’évaluation environnementale ;
- Nécessité de pouvoir adapter le marché relatif à l’EE.

# L'évaluation environnementale, le bon moment pour éviter

- Les choix intégrant l'environnement permettent d'anticiper et de faciliter la réalisation future des projets (le report de l'évaluation des impacts par les porteurs de projet n'est pas possible) ;
- Dans le cas d'évaluation environnementale qui suit un examen au cas par cas, nécessité que la démarche repose a minima sur les thèmes précisés dans la décision de soumission à évaluation environnementale.

# L’évitement, une question d’échelle

- Au démarrage de l’élaboration du projet de territoire, le diagnostic et l’état initial de l’environnement doivent resituer le territoire dans son contexte puis affiner ce travail au plus près du terrain.
- Ce travail à de multiples échelles, de la région, à la parcelle, du SCoT à l’OAP, nécessite à chaque fois des aller-retours dans ces échelles emboîtées.

# L’évitement, une question d’échelle

- Il faut donc définir une aire d’étude appropriée. Elle comprend l’ensemble des différentes zones d’études prenant en compte les effets permanents du projet de territoire, les effets temporaires éventuels, les effets directs, indirects, induits et cumulés, sur l’ensemble des thématiques environnementales.

# L’évitement, une question d’échelle

- L’évitement devra être recherché à chaque échelle de travail, pour chaque impact notable.
- Plus il sera réalisé à petite échelle et à l’amont de la procédure, plus la réalisation des projets à l’aval sera facilitée.

# L’appréciation des impacts

- C’est la détermination de la nature, de l’intensité (impact faible, impact moyen, impact fort) et de la durée.
- La prise en compte des impacts éloignés, induits ou cumulatifs doit être réalisée.
- Plusieurs scénarios alternatifs doivent être étudiés, en croisant les contraintes environnementales, techniques, économiques et le projet politique.
- Le choix de tel ou tel scénario doit être argumenté, celui de moindre impact recherché.

Rencontres Hauts-de-France 2019
territoire
planification
ÉVITER
projet Réduire
environnement
accompagner
échanger
www.erc-hdf.fr

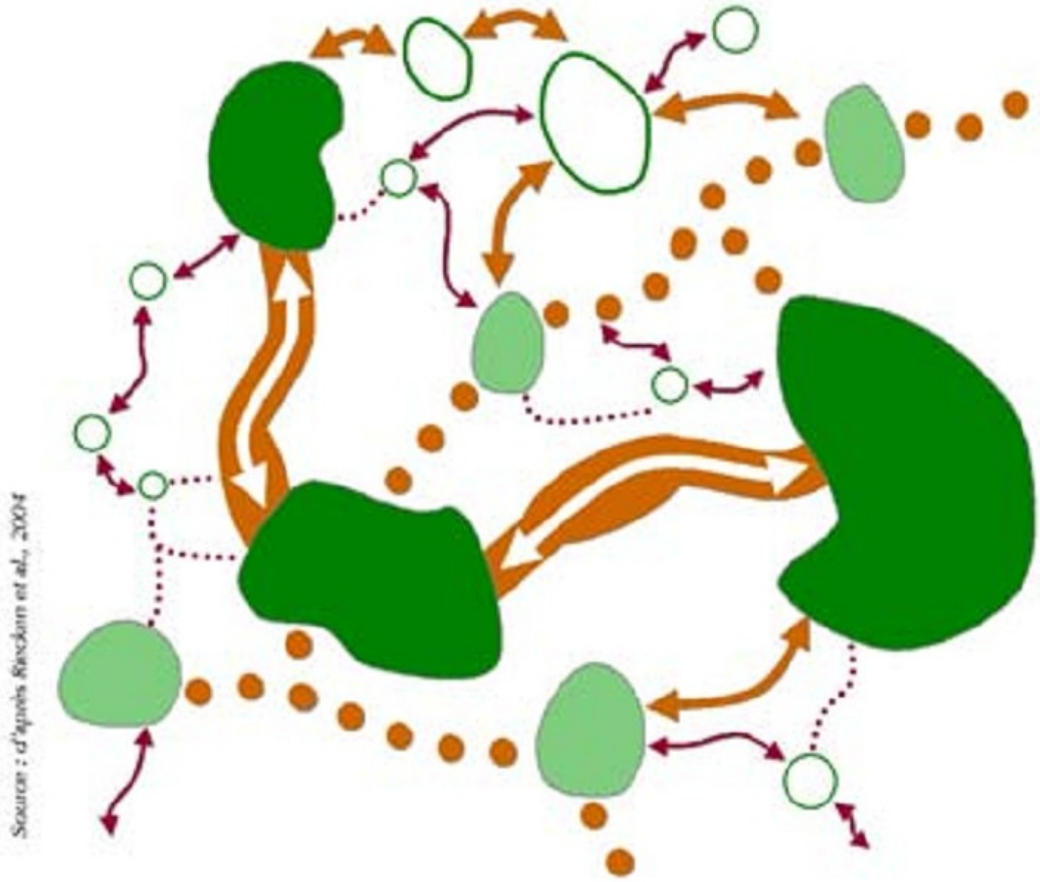

Source : d'après Reckum et al., 2004

| Fonction : | Interrégional | Régional | Local |
|---|---|---|---|
| Réservoir de biodiversité | | | |
| Corridor | | | |
| Corridor en « pas japonais » | | | |

Réservoir de biodiversité régional et simultanément corridor en « pas japonais » interrégional

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

# Scénarios de substitution pour permettre l'évitement des impacts

- Scenarios de substitution en lien avec tous les champs de l'environnement et de la santé impactés par le projet de document d'urbanisme ;
- Si le projet est impactant : présenter les scénarios alternatifs recherchés sur les champs de l'environnement impactés ;
- Par exemple : impact lié à l'artificialisation : quels scénarios alternatifs d'évolution de population, de choix de densité, de répartition des logements dans l'enveloppe urbaine ou en extension …
- Si enjeu local : choix de localisation des zones à ouvrir à l'urbanisation en lien avec les impacts environnementaux.

# Besoin d'étudier des solutions alternatives pour les secteurs UH, Ac et ER1 :

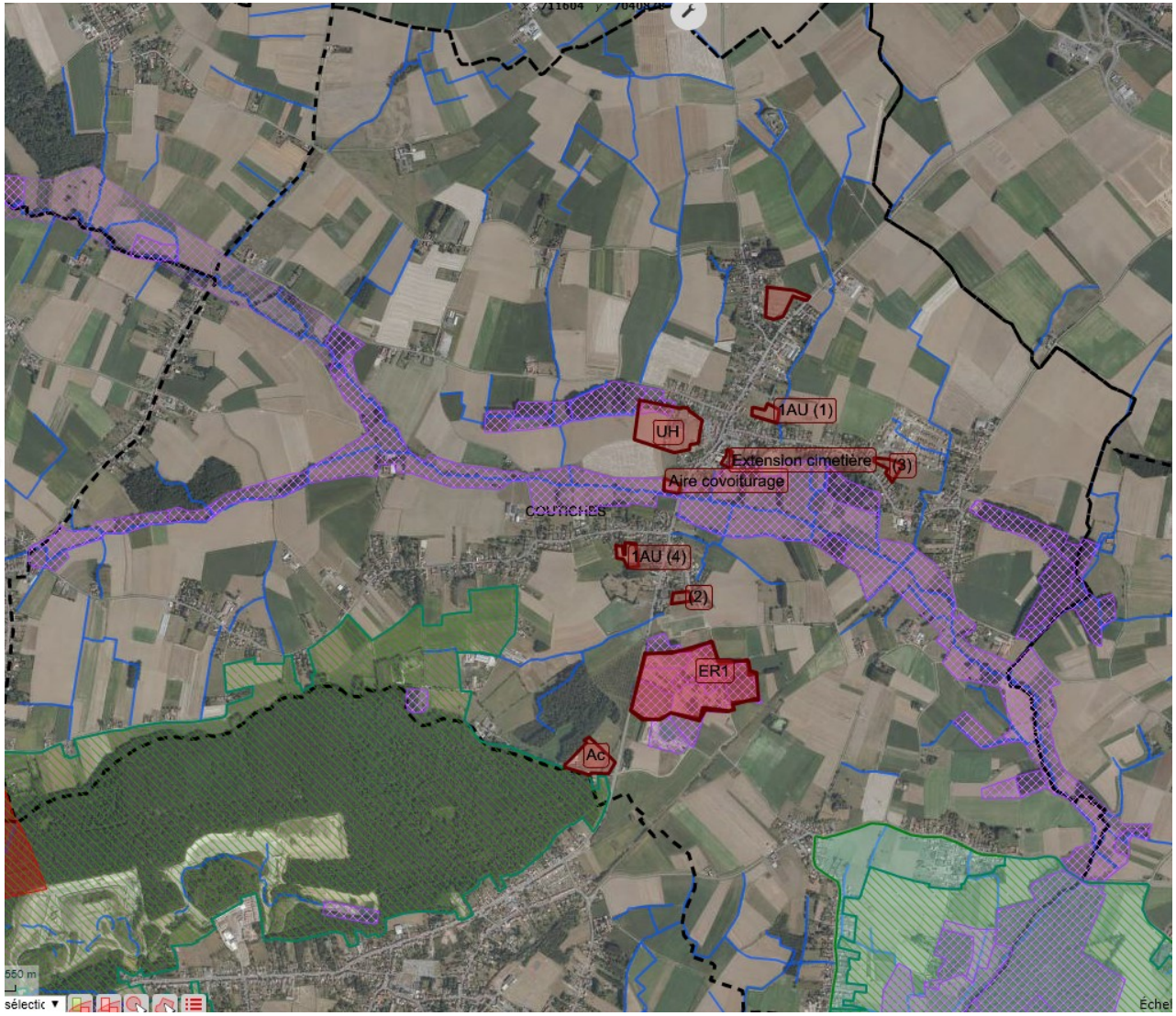


- ZSC (Natura 2000)
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Zones à dominante humides SDAGE



Rencontres Hauts-de-France 2019
territoire planification EVITER projet Réduire environnement accompagner échanger
www.erc-hdf.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

# Justifications des choix

- Retracer le cheminement qui a conduit aux dispositions retenues ;
- Expliquer les critères de choix objectifs, dont l'environnement et la santé ;
- Être synthétique.

# Consommation d’espace

- Définir les besoins réels, au regard de la situation (enveloppe urbaine, logements vacants, occupation des zones d’activités, projets économiques …) ;
- Les dispositions du SCOT sont des minimum : possibilité d’être plus économe pour limiter les impacts ;
- Choix d’aménagement économe : densités, armature urbaine (renforcement des pôles urbains, taux de renouvellement urbain/extension, densification des secteurs desservis par les transports en commun ...) ;
- Phaser le développement de l’urbanisation.

# Consommation d’espace

- Analyser l’impact de l’artificialisation sur les services écosystémiques et la nature ordinaire ;
- Services écosystémiques : les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes (article L110-1 du code de l’environnement), par exemple : le stockage de carbone, la gestion des eaux, les paysages, les risques, les milieux …
- Définir les mesures pour éviter, réduire et compenser ces impacts.

# Qualité de l'air, des mesures possibles

- Densification des secteurs proches des transports en commun, aires de co-voiturage, modes doux …
- nombre maximum de places de parking par logement dans le plan local d'urbanisme ;
- Éviter l'impact sanitaire : ne pas urbaniser dans les zones les plus polluées ….
- Réflexions sur la place des énergies renouvelables.

# Des mesures d'urbanisme

Agir sur les modalités de construction :

- Implantation d'établissements sensibles (crèches, écoles, hôpitaux à proximité des voies à fort trafic ;
- Implantation dans les zones de dépassement d'établissements sensibles ;
- Règles de construction limitant l'impact de la pollution.

Déplacement d'une crèche à Strasbourg en application du PPA :

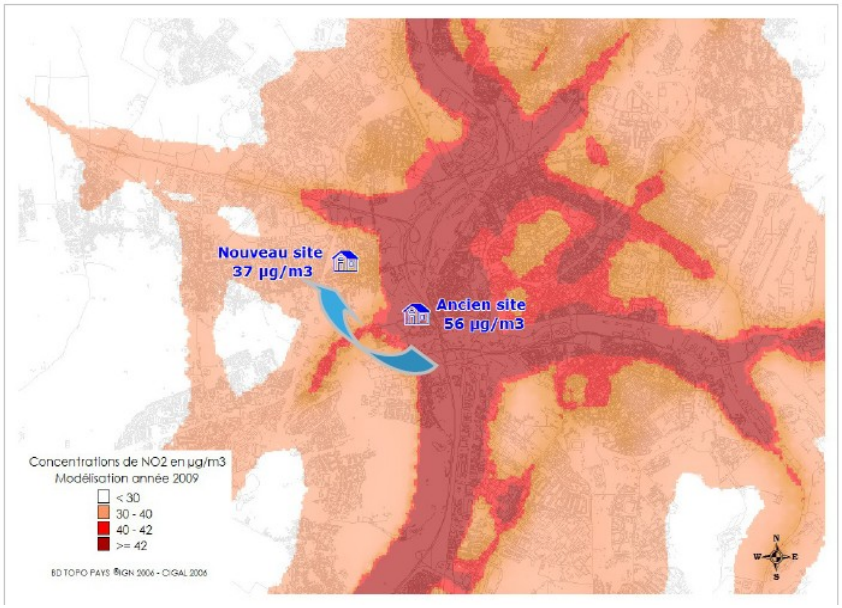




Rencontres Hauts-de-France 2019
territoire planification EVITER projet Réduire environnement accompagner échanger
www.erc-hdf.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

# Eau

- Faire des études de caractérisation des zones humides selon les projets dans ou à proximité des ZDH, des zones de remontée de nappe, de nappe subaffleurante …
- Prendre en compte les fonctions des zones humides dans les mesures définies ;
- Mesures de gestion des eaux pluviales ;
- Annexer le zonage d'assainissement ;
- Rappel : veiller à la capacité du réseau à fournir de l'eau potable, et à la capacité de la STEP au niveau géographique adéquate (en tenant compte des territoires limitrophes et de leurs projets), à la mise en œuvre de la DUP de protection des captages ;
- Tenir compte du changement climatique en cours.

# Biodiversité

- Commencer par les éléments bibliographiques (photos aériennes, zonages connus, SRCE, bases de données …) ;
- Selon les secteurs de projet, faire des inventaires adaptés aux problématiques (ou utiliser des données récentes), expliquer les méthodes ;
- Privilégier l'évitement ;
- Tenir compte des conclusions des écologues (démontrées) dans les choix de projet, si secteurs à enjeux artificialisés, quelles mesures de réduction et de compensation ?

# Biodiversité

- Décliner la trame verte et bleue au niveau du PLUi (un des objectifs des documents d'urbanisme) – étudier les liens fonctionnels ;
- Ne pas oublier la biodiversité ordinaire.

Rencontres Hauts-de-France 2019
territoire
planification
ÉVITER
projet Réduire
environnement
accompagner
échanger
www.erc-hdf.fr

*Identification des principaux corridors inter-forestiers du PNR*

*Analyse du corridor inter-forestier Chantilly/Carnelle*

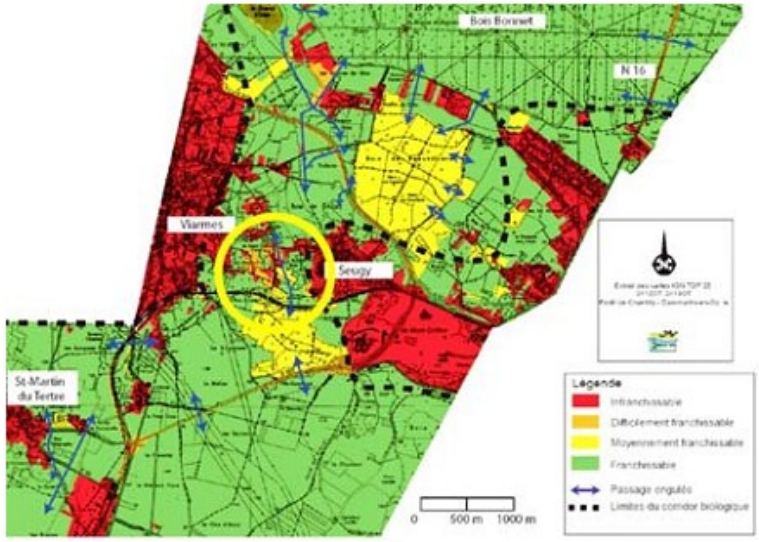


*Hiérarchisation des niveaux de perméabilité à l'échelle pluri-communale*

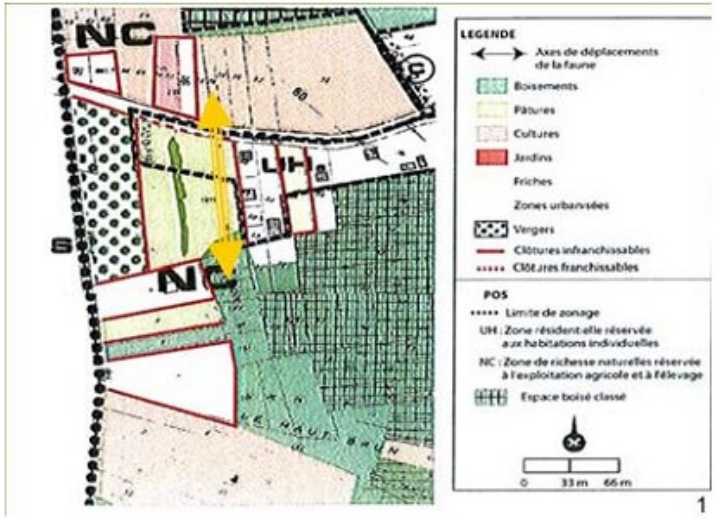


*Diagnostic des corridors affiné à l'échelle parcellaire*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Séquence Éviter - Réduire - compenser
Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 à Amiens

# Analyse des incidences Natura 2000

- sur l'ensemble des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km ;
- croiser les espèces et habitats rencontrés sur la commune et les espèces et habitats dans les formulaires de données Natura 2000 ;
- analyser l'impact du document d'urbanisme → attente : pas d'incidence même à distance sur les sites Natura 2000.

# Risques naturels et technologiques

- Éviter d'urbaniser les zones de remontées de nappe avec un aléa fort voire moyen ;
- Intégrer le changement climatique et l'évolution des paysages ;
- Inondation : définir les mesures adaptées en élargissant le périmètre d'étude aux conséquences sur l'aval ;
- Sols pollués : ne pas reporter complètement la charge des diagnostics sur les porteurs de projet.